

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE PARKING VÉLOS ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS (STATIONNEMENT VÉLOS FERMÉ ET SÉCURISÉ), EXPLOITÉ PAR SNCF GARES & CONNEXIONS

Edition du 1<sup>er</sup> avril 2025

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables au service (ci-après « Service ») Parking Vélos Île-de-France Mobilités (service de stationnement vélos fermé et sécurisé), proposé par SNCF Gares & Connexions.

SNCF Gares & Connexions est une société anonyme au capital de 213.710.030,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est situé à Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry.

Le Service est assuré par SNCF Gares & Connexions et ses prestataires.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute utilisation du Service sauf à celui du Parking Vélos de la Gare du Nord – Centre qui fait l'objet de conditions générales de vente et d'utilisation distinctes.

Elles sont valables à compter du 17 juin 2024. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Toute personne (ci-après « Client ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer et le Client en sera informé. Aussi, le Client est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque réservation du Service qu'il effectue.

L'acceptation expresse de ces Conditions Générales est indispensable à la réservation de l'abonnement au Service. Elle s'effectue par le biais d'une case à cocher sur le site de l'abonnement : <https://sncf-parking-velos.iledefrance-mobilites.fr> (ci-après le « Site »).

## 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est un service de stationnement pour les vélos, fermé, sécurisé et équipé de vidéoprotection, situé à proximité de certaines gares et stations d'Île-de-France.

Le Service est mis à disposition de tout Client titulaire d'un abonnement dédié à ce service (un abonnement permet le stationnement d'un seul vélo).

Le Client choisit, parmi une sélection de gares, la gare dans laquelle il souhaite réserver un accès à un stationnement vélos.

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo pendant plus de 15 jours consécutifs.

Le Client s'engage également à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement (journalier, mensuel ou annuel).

## 3. L'ABONNEMENT AU SERVICE

Les personnes physiques qui souhaitent bénéficier du Service doivent s'abonner au Service.

Quatre durées d'abonnement sont proposées :

- Un abonnement journalier
- Un abonnement hebdomadaire possible à ce jour uniquement pour les Parkings Vélos des gares parisiennes nationales : Gare Saint Lazare, Gare de l'Est, Gare Montparnasse (et Gare du Nord mais qui fait l'objet de CGVU spécifiques)
- Un abonnement mensuel
- Un abonnement annuel

L'abonnement (et l'accès au Service) s'effectue via un passe Navigo (Personnalisé, Easy ou Découverte) quelle que soit la durée de l'abonnement choisi (journalier, mensuel ou annuel).

Certains Parkings Vélos sont aussi équipés d'un système de digicode, permettant de souscrire un abonnement autrement qu'en étant titulaire d'un passe Navigo (l'abonnement par digicode est réservé aux usagers occasionnels, pour des abonnements journaliers).

Sur le site web d'abonnement, il convient alors de sélectionner la case « Je n'ai pas de passe Navigo » et il sera alors proposé au Client un abonnement via digicode (un code à

10 chiffres sera transmis par SMS et permettra l'accès au Parking Vélos en composant le code au niveau du contrôle d'accès).

### 3.1. Les tarifs

L'abonnement au Service est gratuit pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun valide ([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)). L'abonnement gratuit peut être pris pour 4 durées différentes : journalier, hebdomadaire (possible à ce jour uniquement pour les Parkings Vélos des gares nationales parisiennes), mensuel ou annuel.

Pour les autres personnes, l'abonnement au Service est payant :

- Abonnement journalier : 2 €
- Abonnement hebdomadaire (possible à ce jour uniquement pour les Parkings Vélos des gares nationales parisiennes) : 4 €
- Abonnement mensuel : 10 €
- Abonnement annuel : 30 €

La gratuité pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun est valable pour l'abonnement au Service pour un seul accès au Parking Vélos. Si le Client souhaite un ou plusieurs accès supplémentaires, il devra s'abonner, pour les montants suivants :

- Abonnement journalier : 2 €
- Abonnement hebdomadaire (possible à ce jour uniquement pour les Parkings Vélos des gares nationales parisiennes) : 4 €
- Abonnement mensuel : 10 €
- Abonnement annuel : 30 €

Le Service ne prévoit pas la possibilité à date de proposer des options de réservations.

En cas de commande regroupant l'accès au Parking Vélos sur plusieurs jours consécutifs, il est convenu que le Client devra effectuer l'opération d'achat pour chaque journée en question et renouveler ainsi les démarches. La même logique s'opère dans le cadre d'un abonnement mensuel.

L'abonnement est valide à partir de l'heure et de la date à laquelle il est souscrit, puis pour la durée choisie.

Par exemple :

- Abonnement journalier : pour une souscription le 1<sup>er</sup> avril à 14h, l'abonnement est valide jusqu'au 2 avril à 13h59.

- Abonnement hebdomadaire : l'achat est réalisé à 14h le mardi 1er avril, la validité de l'abonnement se termine le lundi 7avril à 13h59.
- Abonnement mensuel : l'achat est réalisé à 14h le 1er avril 2025, la validité de l'abonnement se termine le 30 avril 2025 à 13H59.

Abonnement annuel : l'achat est réalisé à 14h le 1er avril 2025, la validité de l'abonnement se termine le 31 mars 2026 à 13H59.

### 3.2. La procédure d'abonnement et le paiement

#### 3.2.1 La procédure d'abonnement en ligne

L'abonnement en ligne est accessible via le Site : <https://snCF-parking-velos.iledefrance-mobilites.fr/>

La création d'un compte client est obligatoire.

L'accès au Service nécessite la détention d'un passe Navigo, quelle que soit la durée de l'abonnement au Service choisi (journalier, mensuel ou annuel) ou la détention d'un digicode (possible pour les abonnements journaliers et pour certains Parkings Vélos).

**1 / Le Client est abonné à un forfait annuel de transport en commun (*[Navigo Annuel](#)*, *[Navigo Annuel Senior](#)*, *[imagine R scolaire](#)*, *[imagine R étudiant](#)*) :**

- Le Client sélectionne la gare de son choix. Si la gare n'apparait pas dans la liste proposée, aucune place de stationnement n'est disponible et le Client ne peut s'abonner.
- Il indique son numéro de passe Navigo et sa date de naissance. La validité de son forfait Navigo est alors vérifiée par le GIE Comutitres, sous-traitant d'Île-de-France Mobilités.
- Si le forfait Navigo est valide, le Client bénéficie gratuitement de l'accès au Parking Vélos. La gratuité est valable pour l'abonnement au Service pour une seule place de stationnement. Si le Client souhaite une ou plusieurs places de stationnement supplémentaires, il devra s'abonner, pour les montants indiqués à l'article 3.1 des Conditions Générales.

Une vérification mensuelle est effectuée par SNCF Gares & Connexions automatiquement pour s'assurer que le Client bénéficie toujours d'un forfait annuel de transport en commun (*[Navigo Annuel](#)*, *[Navigo Annuel Senior](#)*, *[imagine R scolaire](#)*, *[imagine R étudiant](#)*), et est donc toujours éligible à la gratuité. Si SNCF Gares & Connexions constate que ce n'est plus le cas, le Client est invité à :

- se réabonner à un forfait annuel de transport en commun ([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#))
- ou à payer son abonnement Parking Vélos

Une nouvelle vérification est faite automatiquement 15 jours après. Si le Client n'a toujours pas régularisé sa situation, une relance lui est envoyée. Une dernière vérification est faite 30 jours après la 1<sup>ère</sup> vérification. Si le Client n'a pas régularisé sa situation alors une résiliation intervient à l'initiative de SNCF Gares & Connexions, dans les conditions de l'article 8.3 des Conditions Générales.

## **2/ Le Client n'est pas abonné à un forfait annuel de transport en commun mais il a déjà un passe Navigo :**

- le Client sélectionne le Parking Vélos de la gare de son choix,
- Il enregistre son numéro de passe Navigo,
- Il sélectionne l'abonnement choisi (journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel) et procède au paiement par carte bancaire ou par chèque (article 3.2.2, 2/ des Conditions Générales).

## **3/ Le Client n'a pas de passe Navigo :**

Le Client décide de se procurer un passe Navigo :

- Soit un passe Navigo personnalisé (pour abonnements mensuels et annuels) à commander en ligne ([cliquer ici](#)) ou à obtenir en se rendant à un point de vente ([cliquer ici](#) pour connaître la carte des points de vente).
- Soit un passe Navigo Easy accessible pour 2 € ou passe Navigo Découverte accessible pour 5 € (pour abonnements mensuels et annuels) en se rendant à un point de vente ([cliquer ici](#) pour connaître la carte des points de vente).

Le Client peut aussi, pour certains Parkings Vélos, accéder au Parking Vélos via un système de digicode (possible pour les abonnements journaliers et hebdomadaires).

### **3.2.2 Le paiement**

#### **1/ Le paiement par carte bancaire :**

Le règlement de l'abonnement s'effectue sur le site auprès de SNCF Gares & Connexions, en Euros, par carte bancaire, au moyen d'un système de paiement sécurisé.

Les cartes bancaires sont acceptées sont les cartes des réseaux Carte bancaire, Visa, Mastercard.

Certaines banques ou cartes bancaires imposent des frais pour les transactions internationales. Si un abonnement est réalisé depuis un autre pays que la France, ou avec une carte bancaire étrangère, la banque du Client pourra convertir le montant du paiement dans la devise locale et facturer des frais de conversion.

Dans le cas où le paiement se révélerait irrégulier, incomplet ou inexistant, l'abonnement serait annulé.

## **2/ Le paiement par chèque :**

Le règlement peut s'effectuer par chèque (à l'ordre de SNCF Gares & Connexions) adressé à l'adresse suivante :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions  
20 Rue Hector Malot  
75012 PARIS

Au dos du chèque, le Client devra indiquer son numéro d'identifiant utilisé pour la création du compte client (adresse email) ainsi que le numéro de dossier reçu par le courrier électronique lui confirmant sa demande d'abonnement.

L'abonnement ne commencera qu'à réception du chèque.

## **3 / Le paiement en cas de dépassement de la durée de l'abonnement :**

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement (journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel). Le Client qui aura stationné son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement ne pourra plus accéder au Parking Vélos car son passe Navigo ou son digicode aura été désactivé à compter de l'expiration de son abonnement.

Pour accéder au Parking Vélos, le Client devra alors souscrire un nouvel abonnement de la durée de son choix.

### [3.3. L'activation de l'abonnement](#)

L'activation de l'abonnement Parking Vélos se fait automatiquement, dès la réception du courrier électronique de confirmation de l'abonnement :

- Pour les abonnements gratuits ou payés par carte bancaire, le courrier électronique de confirmation de l'abonnement est envoyé immédiatement au Client,
- Pour les abonnements payés par chèque, le courrier électronique de confirmation de l'abonnement est envoyé au Client à réception de son chèque (au préalable le Client aura reçu un courrier électronique lui confirmant sa demande d'abonnement).

### 3.4. Le renouvellement de l'abonnement

Le renouvellement au Service n'est pas automatique. Des courriers électroniques de rappel sont envoyés aux Clients :

- Abonnement journalier : aucune relance
- Abonnement hebdomadaire : aucune relance
- Abonnement mensuel :
  - Relance à J-15 de la fin de l'abonnement
  - Relance à J-5 de la fin de l'abonnement
- Abonnement annuel :
  - Relance à J-30 de la fin de l'abonnement
  - Relance à J-15 de la fin de l'abonnement

Il appartient au Client de procéder au renouvellement de son abonnement sur son compte client.

## **4. LA DESCRIPTION DU SERVICE ET LES CONDITIONS D'UTILISATION**

### 4.1. Véhicules concernés

Le Parking Vélos est strictement réservé au stationnement des vélos avec ou sans assistance électrique.

Les équipements accessoires au vélo, tels que les casques, et les vêtements de pluie ne peuvent pas être déposés dans le Parking Vélos (à moins que le Parking Vélos dispose de casiers prévus à cet effet).

Le stationnement des deux-roues motorisés (scooters, cyclomoteurs, motocyclettes...), des trottinettes et autres engins de déplacements personnels (monoroues...) sont interdits.

### 4.2. Accès au Parking Vélos

Le Parking Vélos est accessible avec un abonnement et s'ouvre avec un passe Navigo ou un digicode si le Parking Vélos est équipé d'un tel dispositif (lecteur à l'entrée).

Il est accessible, 7 jours sur 7 et 24h sur 24h. Les Parkings Vélos de la Gare de l'Est et de la Gare Montparnasse sont accessibles de 5h à 1h.

L'abonnement au Service ne permet le stationnement que d'un seul vélo.

### 4.3. Obligations du Client

Le stationnement d'un vélo ne doit pas excéder 15 jours consécutifs. Dans une telle hypothèse, les Clients utilisant le Parking Vélos seront informés par courrier électronique de la présence d'un vélo en stationnement dépassant cette durée. Les vélos concernés par ce stationnement continu seront également marqués par une vignette indiquant la non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Le stationnement d'un vélo épave est également interdit. Un vélo épave est un vélo dont deux éléments considérés indispensables (roue, selle, guidon, pédales, pneus) sont manquants et/ou défectueux ou un vélo dont un élément considéré indispensable est manquant et/ou défectueux ET dont l'état et la propreté sont très dégradés (vélo très poussiéreux, vélo très rouillé, vélo montrant des signes d'abandon très avancé – toiles d'araignée...). Les Clients utilisant le Parking Vélos dans lequel un ou des vélos épaves sont constatés seront informés par courrier électronique. Les vélos épaves seront également marqués par une vignette indiquant cette non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Les abonnés concernés par les vélos en stationnement continu (au-delà de 15 jours consécutifs) et les vélos épaves auront 8 jours pour libérer le Parking Vélos à compter de la pose de la vignette. A défaut, SNCF Gares & Connexions fera procéder à l'enlèvement du vélo et les dispositifs antivols personnels seront détruits, sans indemnisation possible. Le Client sera invité à se rapprocher du :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 25 06 50

Courrier électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

Après utilisation, le Parking Vélos doit être laissé propre et libre de toute occupation ou dispositif de fermeture.

Le Client doit s'assurer que l'utilisation du Service est conforme au règlement intérieur affiché dans le Parking Vélos et notamment :

- Que son vélo n'encombre pas l'entrée ni la ou les allées de circulation
- Que son vélo est stationné à un emplacement correspondant au type de vélo (ex : vélos cargo dans les espaces de stationnement dédiés aux vélos cargo).
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur.



- Que son vélo stationné sur un rail mobile de niveau inférieur n'empêche pas la manipulation du rail mobile de niveau supérieur (exemple : ne jamais stationner un vélo avec siège enfant ou accessoires encombrant au niveau inférieur.
- Que la porte du Parking Vélos est correctement refermée à chaque entrée ou sortie.
- Qu'il ne laisse pas de déchets, d'objets ou de colis dans le Parking Vélos.

#### 4.4. Respect des consignes d'utilisation

Les infractions aux présentes conditions d'utilisation seront constatées par les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.2241-1 du Code des transports, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R.2240-3 du Code des transports.

Tout vélo stationné sans abonnement valable, ou tout engin non accepté dans les Parkings Vélos, sera enlevé et les dispositifs antivol personnels seront détruits, sans indemnisation possible.

De même, l'occupation d'un Parking Vélos pendant une période ininterrompue supérieure à 15 jours pourra entraîner la mise en fourrière du Vélo.

#### 4.5. Dommages – Vols

Le Client doit attacher son vélo à l'aide d'un dispositif antivol personnel (chaîne, cadenas...) et fermer lui-même la porte du Parking Vélos.

Il reste seul responsable de son vélo. SNCF Gares & Connexions décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol, et ne pourra pas être tenue responsable d'un vol ou dégradation de vélo ou de ses accessoires dans le Parking Vélos.

En cas de vol, l'utilisateur est invité à déposer plainte et à contacter le :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 25 06 50

Courrier électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

Le Client est également responsable de tout dommage ou accident causé, aux biens et aux personnes, par l'oubli, la maladresse ou l'inobservation des prescriptions des présentes conditions d'utilisation. Aussi, le Client reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

#### 4.6. Signalement des anomalies

Toute anomalie liée à l'usage du passe Navigo ou à l'usage d'un digicode pour accéder au Parking Vélos doit être signalée immédiatement par le Client à l'agent d'accueil ou au Centre de Gestion Parking Vélos de SNCF Gares & Connexions.

## 5. RESPONSABILITÉS

### 5.1. Sur l'abonnement au Service

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service sont correctes.

L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

SNCF Gares & Connexions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

SNCF Gares & Connexions ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies ou d'erreurs et fonctionnera sans interruption. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue responsable des dommages de tout type découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site.

SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue pour responsable du contenu des sites Internet auxquels elle renvoie par le biais de liens hypertextes.

La connexion du Client au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

Tout manquement aux Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

### 5.2. Sur l'utilisation du Service

#### 5.2.1 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Service telles qu'indiquées notamment à l'article 3 des Conditions Générales.

Il certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Il doit maintenir cette assurance tout au long de son abonnement au Service.

## 5.2.2 Responsabilité de SNCF Gares & Connexions

L'abonnement au Service est considéré comme un contrat de stationnement permettant l'occupation d'un emplacement, et non pas un contrat de dépôt au sens de l'article 1915 du code civil.

En conséquence :

- SNCF Gares & Connexions est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans le Parking Vélo de la gare choisie par le Client,
- SNCF Gares & Connexions n'est en aucun cas tenue par une obligation de surveillance ou de garde,
- SNCF Gares & Connexions est tenue d'assumer l'entretien des Parkings Vélos. A ce titre, SNCF Gares & Connexions s'engage, en cas de dysfonctionnement du Parking Vélos, à intervenir dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre le Parking Vélos en service ou réparer les dégradations.

## 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

SNCF Gares & Connexions, ainsi que ses éventuels partenaires et prestataires, sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et à l'ensemble des éléments qui le composent ou y sont reproduits. L'accès au Site ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et les éléments qui le composent ou y sont reproduits : aucun droit de reproduction n'est accordé, sauf autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

Les pratiques de *scraping* ou d'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site sont interdites.

De même, l'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site est interdite sans autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

## 7. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier, courrier électronique ou via le [formulaire de contact en ligne](#) en précisant les coordonnées et numéro de passe Navigo du Client, au :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 250 650 (prix d'un appel local), de 7h à 20h, 7j/7

Courrier électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

En cas de réclamation liée au règlement de l'abonnement par chèque ou via le service de paiement en ligne, certaines pièces justificatives sont nécessaires :

- En cas de double prélèvement : l'extrait du relevé du compte bancaire prélevé.
- En cas de doute sur la prise en compte du paiement en ligne : le jour et l'heure de la transaction bancaire.

## 8. RÉSILIATION

### 8.1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation, le Client ayant souscrit un abonnement a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'abonnement au Service.

Le droit de rétractation est exercé par le Client en adressant, avant l'expiration du délai susvisé, une lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Le Client devra indiquer qu'il exerce son droit de rétractation. Il devra indiquer son adresse électronique, son adresse postale, son numéro de passe Navigo, la date d'abonnement au Service et le Parking Vélos qui avait été sélectionné.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

SNCF Gares & Connexions procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par le Client au titre du Service, au plus tard dans les quarante (40) jours à compter de la

date à laquelle SNCF Gares & Connexions est informée de la décision du Client de se rétracter. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire associée à la carte bancaire utilisée pour l'abonnement, ou par chèque bancaire envoyé à l'adresse fournie par le Client.

Si le Service n'a pas été utilisé au moment où le Client exerce son droit de rétractation, le Client se verra intégralement remboursé du montant de l'abonnement qu'il a payé.

Si le Service a été utilisé avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement prorata temporis du nombre de jours restant à courir jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

## 8.2. Résiliation par le Client

Le Client peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse, via le Site (dans son compte client) ou en l'adressant par courrier postal ou par courrier électronique :

Centre de gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions  
20 rue Hector Malot  
75012 Paris

Adresse électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

La résiliation par le Client sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

En cas de résiliation, quel que soit le motif, aucun remboursement n'est effectué par SNCF Gares & Connexions.

## 8.3. Résiliation par SNCF Gares & Connexions

La résiliation de l'abonnement au Service peut intervenir à l'initiative de SNCF Gares & Connexions en cas de manquements constatés aux présentes Conditions Générales ainsi qu'au règlement intérieurs affiché dans le Parking Vélos.

A titre d'exemple, est constitutif d'un manquement le fait de ne plus bénéficier d'un forfait annuel de transport en commun (*[Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)*) et de continuer à bénéficier de la gratuité de l'abonnement à un Parking Vélos.

Le Client sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

La résiliation de l'abonnement au Service peut également intervenir à l'initiative de SNCF Gares & Connexions en cas de constat de non-utilisation prolongée du Service par un client bénéficiant d'un abonnement gratuit annuel dans les conditions suivantes :

- En cas de non utilisation pendant une durée continue de 3 mois, SNCF Gares & Connexions envoie un courrier électronique au Client en lui demandant son intention de continuer à rester abonné en utilisant le Service ou en lui en demandant de se désabonner :
  - o En cas de réponse du Client confirmant son intention d'utiliser le Service, l'abonnement continue. Si, dans le délai d'un mois qui suit cette réponse, le Client n'a toujours pas utilisé le Service, SNCF Gares & Connexions lui envoie un courrier recommandé avec accusé de réception pour l'informer de la résiliation de son abonnement gratuit.
  - o En cas de non réponse du Client ou de non utilisation du Parking Vélos dans un délai d'un mois suivant l'envoi du courrier électronique de SNCF Gares & Connexions, le Client sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception de la résiliation de son abonnement gratuit.
- La résiliation de l'abonnement gratuit annuel sera effective dans un délai de 3 jours suivant la réception de l'accusé de réception.
- Si le Client souhaite ré-utiliser le Service après la résiliation, il pourra se réabonner à un Parking Vélos en choisissant le forfait qui correspond le plus à son besoin (abonnement annuel, mensuel ou journalier)

## 9. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 12 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), SNCF Gares & Connexions informe ses Clients sur l'utilisation qui est faite des données personnelles collectées. A cette fin SNCF Gares & Connexions met à la disposition de ses Clients une « Charte de confidentialité », accessible par un lien hypertexte en bas de toutes les pages du Site.

Les informations communiquées par les Clients lors de la création de leur compte client ou lors de leur abonnement au Service permettent à SNCF Gares & Connexions, Île-de-France Mobilités et/ou leurs prestataires, de gérer les abonnements au Service, de

proposer, si le client l'accepte expressément, des offres commerciales et de réaliser des enquêtes et sondages.

SNCF Gares & Connexions et Île de France Mobilités (au travers du GIE Comutitres) échangent notamment des données personnelles des Clients, dans les conditions suivantes :

- Pour vérifier la validité de l'abonnement transport en commun du Client, SNCF Gares & Connexions interroge Île-de-France Mobilités au travers de son sous-traitant le GIE Comutitres (en charge de la vente et la gestion des contrats de transport en Île-de-France). A l'occasion de ces interrogations, SNCF Gares & Connexions transmet le numéro de passe Navigo et la date de naissance du Client au GIE Comutitres.
- SNCF Gares & Connexions n'utilise le numéro de passe Navigo et la date de naissance de l'utilisateur que pour les traitements pour lesquels ces informations sont obligatoires.

## 10. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SERVICE PARKING VÉLOS ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS (STATIONNEMENT VÉLOS FERMÉ ET SÉCURISÉ), DE GARE DU NORD – CENTRE, EXPLOITÉ PAR SNCF GARES & CONNEXIONS

Edition mise à jour le 1<sup>er</sup> avril 2025

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables au service (ci-après « Service ») Parking Vélos Île-de-France Mobilités de Gare du Nord – Centre (service de stationnement vélos fermé et sécurisé), proposé par SNCF Gares & Connexions.

SNCF Gares & Connexions est une société anonyme au capital de 213.710.030,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 507 523 801, dont le siège social est situé à Paris (75013), au 16 avenue d'Ivry.

Le Service est assuré par SNCF Gares & Connexions et ses prestataires.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute utilisation du Service.

Elles sont valables à compter du 17 juin 2024, date de démarrage du service. Cette édition annule et remplace les éditions antérieures.

Toute personne (ci-après « Client ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales.

Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer et le Client en sera informé. Aussi, le Client est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque réservation du Service qu'il effectue.

L'acceptation expresse de ces Conditions Générales est indispensable à la réservation de l'abonnement au Service. Elle s'effectue par le biais d'une case à cocher sur le site de l'abonnement : <https://sncf-parking-velos.iledefrance-mobilites.fr> (ci-après le « Site »).

## 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service est un service de stationnement pour les vélos, fermé, sécurisé et équipé de vidéoprotection et d'accueil humanisé, situé à proximité de la Gare du Nord à Paris et ouvert 7j/7 de 5h à 1h.



Le Parking Vélos de Gare du Nord – Centre comporte 1 186 places de stationnement vélos et permet le stationnement de vélos standard, allongé, large et cargo. Il comporte aussi une zone de services (station de pompage, kit de réparation et distributeur de petits équipements).

Le Service est mis à disposition de tout Client titulaire d'un abonnement dédié à ce service (un abonnement permet le stationnement d'un seul vélo).

Le Client choisit, parmi une sélection de gares, Gare du Nord – Centre, dans laquelle il souhaite réserver un accès à un stationnement vélos.

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo pendant plus de 15 jours consécutifs.

Le Client s'engage également à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement (journalier, mensuel ou annuel).

### 3. L'ABONNEMENT AU SERVICE

Les personnes physiques qui souhaitent bénéficier du Service doivent s'abonner au Service.

Quatre durées d'abonnement sont proposées :

- Un abonnement journalier
- Un abonnement hebdomadaire
- Un abonnement mensuel
- Un abonnement annuel

L'abonnement (et l'accès au Service) s'effectue en principe via un passe Navigo (Personnalisé, Easy ou Découverte) quelle que soit la durée de l'abonnement choisi (journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel).

Des passes Navigo Easy au tarif de 2 € (vierges de titre de transport) peuvent être directement achetés par les Clients auprès de l'agent d'accueil du Parking Vélos de Gare du Nord – Centre. Le paiement s'effectue par carte bancaire. Aucun autre moyen de paiement ne sera accepté.

Le Parking Vélos de Gare du Nord – Centre est aussi équipé d'un système de digicode, permettant de souscrire un abonnement autrement qu'en étant titulaire d'un passe Navigo (l'abonnement par digicode est réservé aux usagers occasionnels, pour des abonnements journaliers).

Sur le site web d'abonnement, il convient alors de sélectionner la case « Je n'ai pas de passe Navigo » et il sera alors proposé au Client un abonnement via digicode (un code à

10 chiffres sera transmis par SMS et permettra l'accès au Parking Vélos en composant le code au niveau du contrôle d'accès).

### 3.1. Les tarifs

L'abonnement au Service est gratuit pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun valide ([\*Navigo Annuel\*](#), [\*Navigo Annuel Senior\*](#), [\*imagine R scolaire\*](#), [\*imagine R étudiant\*](#)). L'abonnement gratuit peut-être pris pour 4 durées différentes : journalier, hebdomadaire (possible à ce jour uniquement pour les Parkings Vélos des gares nationales parisiennes), mensuel ou annuel.

Pour les autres personnes, l'abonnement au Service est payant :

- Abonnement journalier : 2 €
- Abonnement hebdomadaire : 4 €
- Abonnement mensuel : 10 €
- Abonnement annuel : 30 €

La gratuité pour les titulaires d'un forfait annuel de transport en commun est valable pour l'abonnement au Service pour un seul accès au Parking Vélos. Si le Client souhaite un ou plusieurs accès supplémentaires, il devra s'abonner, pour les montants suivants :

- Abonnement journalier : 2 €
- Abonnement hebdomadaire : 4 €
- Abonnement mensuel : 10 €
- Abonnement annuel : 30 €

Le Service ne prévoit pas la possibilité à date de proposer des options de réservations.

En cas de commande regroupant l'accès au Parking Vélos sur plusieurs jours consécutifs, il est convenu que le Client devra effectuer l'opération d'achat pour chaque journée en question et renouveler ainsi les démarches. La même logique s'opère dans le cadre d'un abonnement mensuel.

L'abonnement est valide à partir de l'heure et de la date à laquelle il est souscrit, puis pour la durée choisie.

Par exemple :

- Abonnement journalier : pour une souscription le 1<sup>er</sup> avril à 14h, l'abonnement est valide jusqu'au 2 avril à 13h59.
- Abonnement hebdomadaire : l'achat est réalisé à 14h le mardi 1<sup>er</sup> avril, la validité de l'abonnement se termine le lundi 7 avril à 13h59.

- Abonnement mensuel : l'achat est réalisé à 14h le 1er avril 2025, la validité de l'abonnement se termine le 30 avril 2025 à 13H59.

Abonnement annuel : l'achat est réalisé à 14h le 1er avril 2025, la validité de l'abonnement se termine le 31 mars 2026 à 13H59.

### 3.2. La procédure d'abonnement et le paiement

#### 3.2.1 La procédure d'abonnement en ligne

L'abonnement en ligne est accessible via le Site : <https://snCF-parking-velos.iledefrance-mobilites.fr/>

La création d'un compte client est obligatoire.

L'accès au Service nécessite la détention d'un passe Navigo, quelle que soit la durée de l'abonnement au Service choisi (journalier, mensuel ou annuel) ou la détention d'un digicode (possible pour les abonnements journaliers et hebdomadaires).

**1 / Le Client est abonné à un forfait annuel de transport en commun (*[Navigo Annuel](#)*, *[Navigo Annuel Senior](#)*, *[imagine R scolaire](#)*, *[imagine R étudiant](#)*) :**

- Le Client sélectionne le Parking Vélos de Gare du Nord – Centre. Si la gare n'apparaît pas dans la liste proposée, aucune place de stationnement n'est disponible et le Client ne peut s'abonner.
- Il indique son numéro de passe Navigo et sa date de naissance. La validité de son forfait Navigo est alors vérifiée par le GIE Comutitres, sous-traitant d'Île-de-France Mobilités.
- Si le forfait Navigo est valide, le Client bénéficie gratuitement de l'accès au Parking Vélos. La gratuité est valable pour l'abonnement au Service pour une seule place de stationnement. Si le Client souhaite une ou plusieurs places de stationnement supplémentaires, il devra s'abonner, pour les montants indiqués à l'article 3.1 des Conditions Générales.

Une vérification mensuelle est effectuée par SNCF Gares & Connexions automatiquement pour s'assurer que le Client bénéficie toujours d'un forfait annuel de transport en commun (*[Navigo Annuel](#)*, *[Navigo Annuel Senior](#)*, *[imagine R scolaire](#)*, *[imagine R étudiant](#)*), et est donc toujours éligible à la gratuité. Si SNCF Gares & Connexions constate que ce n'est plus le cas, le Client est invité à :

- se réabonner à un forfait annuel de transport en commun (*[Navigo Annuel](#)*, *[Navigo Annuel Senior](#)*, *[imagine R scolaire](#)*, *[imagine R étudiant](#)*)
- ou à payer son abonnement Parking Vélos

Une nouvelle vérification est faite automatiquement 15 jours après. Si le Client n'a toujours pas régularisé sa situation, une relance lui est envoyée. Une dernière vérification est faite 30 jours après la 1<sup>ère</sup> vérification. Si le Client n'a pas régularisé sa situation alors une résiliation intervient à l'initiative de SNCF Gares & Connexions, dans les conditions de l'article 8.3 des Conditions Générales.

### **2/ Le Client n'est pas abonné à un forfait annuel de transport en commun mais il a déjà un passe Navigo :**

- Le Client sélectionne le Parking Vélos de Gare du Nord – Centre,
- Il enregistre son numéro de passe Navigo,
- Il sélectionne l'abonnement choisi (journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel) et procède au paiement par carte bancaire ou par chèque (article 3.2.2, 2/ des Conditions Générales).

### **3/ Le Client n'a pas de passe Navigo :**

Le Client décide de se procurer un passe Navigo :

- Soit un passe Navigo personnalisé (pour abonnements mensuels et annuels) à commander en ligne ([cliquer ici](#)) ou à obtenir en se rendant à un point de vente ([cliquer ici](#) pour connaître la carte des points de vente).
- Soit un passe Navigo Easy accessible pour 2 € ou passe Navigo Découverte accessible pour 5 € (pour abonnements mensuels et annuels) en se rendant à un point de vente ([cliquer ici](#) pour connaître la carte des points de vente).
- Soit un passe Navigo Easy accessible pour 2 € à acheter, par carte bancaire, auprès de l'agent d'accueil du Parking Vélos de Gare du Nord – Centre (passe vierge de titre de transport).

Le Client peut aussi, pour un abonnement journalier ou hebdomadaire, accéder au Parking Vélos via un système de digicode (des tablettes sont mises à disposition auprès de l'agent d'accueil pour accéder au Site).

### **3.2.2 Le paiement**

#### **1/ Le paiement par carte bancaire :**

Le règlement de l'abonnement s'effectue sur le site auprès de SNCF Gares & Connexions, en Euros, par carte bancaire, au moyen d'un système de paiement sécurisé.

Les cartes bancaires sont acceptées sont les cartes des réseaux Carte bancaire, Visa, Mastercard.

Certaines banques ou cartes bancaires imposent des frais pour les transactions internationales. Si un abonnement est réalisé depuis un autre pays que la France, ou avec une carte bancaire étrangère, la banque du Client pourra convertir le montant du paiement dans la devise locale et facturer des frais de conversion.

Dans le cas où le paiement se révélerait irrégulier, incomplet ou inexistant, l'abonnement serait annulé.

## **2/ Le paiement par chèque :**

Le règlement peut s'effectuer par chèque (à l'ordre de SNCF Gares & Connexions) adressé à l'adresse suivante :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions  
20 Rue Hector Malot  
75012 PARIS

Au dos du chèque, le Client devra indiquer son numéro d'identifiant utilisé pour la création du compte client (adresse email) ainsi que le numéro de dossier reçu par le courrier électronique lui confirmant sa demande d'abonnement.

L'abonnement ne commencera qu'à réception du chèque.

## **3 / Le paiement en cas de dépassement de la durée de l'abonnement :**

Le Client s'engage à ne pas stationner son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement (journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel). Le Client qui aura stationné son vélo au-delà de la date de fin de son abonnement ne pourra plus accéder au Parking Vélos car son passe Navigo ou son digicode aura été désactivé à compter de l'expiration de son abonnement.

Le stationnement du vélo au-delà de l'échéance de l'abonnement (journalier, hebdomadaire, mensuel ou annuel) donne lieu au paiement de frais de dépassement :

- 1 jour : 2 €
- 2 à 7 jours : 4 €
- 8 à 15 jours : 10 €

+ 2 € par jour supplémentaire, dans la limite d'un coût total de 30 €

Ces frais devront être réglés sur place, auprès de l'agent d'accueil du Parking Vélos de la Gare du Nord – Centre, de 5h à 1h, 7j/7, et par carte bancaire.

### [3.3. L'activation de l'abonnement](#)

L'activation de l'abonnement Parking Vélos se fait automatiquement, dès la réception du courrier électronique de confirmation de l'abonnement :

- Pour les abonnements gratuits ou payés par carte bancaire, le courrier électronique de confirmation de l'abonnement est envoyé immédiatement au Client,
- Pour les abonnements payés par chèque, le courrier électronique de confirmation de l'abonnement est envoyé au Client à réception de son chèque (au préalable le Client aura reçu un courrier électronique lui confirmant sa demande d'abonnement).

### 3.4. Le renouvellement de l'abonnement

Le renouvellement au Service n'est pas automatique. Des courriers électroniques de rappel sont envoyés aux Clients :

- Abonnement journalier : aucune relance
- Abonnement hebdomadaire : aucune relance
- Abonnement mensuel :
  - Relance à J-15 de la fin de l'abonnement
  - Relance à J-5 de la fin de l'abonnement
- Abonnement annuel :
  - Relance à J-30 de la fin de l'abonnement
  - Relance à J-15 de la fin de l'abonnement

Il appartient au Client de procéder au renouvellement de son abonnement sur son compte client.

## **4. LA DESCRIPTION DU SERVICE ET LES CONDITIONS D'UTILISATION**

### 4.1. Véhicules concernés

Le Parking Vélos est strictement réservé au stationnement des vélos avec ou sans assistance électrique.

Les équipements accessoires au vélo, tels que les casques, et les vêtements de pluie ne peuvent pas être déposés dans le Parking Vélos.

Le stationnement des deux-roues motorisés (scooters, cyclomoteurs, motocyclettes...), des trottinettes et autres engins de déplacements personnels (monoroues...) sont interdits.

### 4.2. Accès au Parking Vélos

Le Parking Vélos de Gare du Nord – Centre est accessible avec un abonnement et s'ouvre avec un passe Navigo ou un digicode (lecteur à l'entrée).

Il est accessible, 7 jours sur 7 de 5h à 1h.

L'abonnement au Service ne permet le stationnement que d'un seul vélo.

#### 4.3. Obligations du Client

Le stationnement d'un vélo ne doit pas excéder 15 jours consécutifs. Dans une telle hypothèse, les Clients utilisant le Parking Vélos seront informés par courrier électronique de la présence d'un vélo en stationnement dépassant cette durée. Les vélos concernés par ce stationnement continu seront également marqués par une vignette indiquant la non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Le stationnement d'un vélo épave est également interdit. Un vélo épave est un vélo dont deux éléments considérés indispensables (roue, selle, guidon, pédales, pneus) sont manquants et/ou défectueux ou un vélo dont un élément considéré indispensable est manquant et/ou défectueux ET dont l'état et la propreté sont très dégradés (vélo très poussiéreux, vélo très rouillé, vélo montrant des signes d'abandon très avancé – toiles d'araignée...). Les Clients utilisant le Parking Vélos dans lequel un ou des vélos épaves sont constatés seront informés par courrier électronique. Les vélos épaves seront également marqués par une vignette indiquant cette non-conformité et la nécessité de libérer la place de stationnement.

Les abonnés concernés par les vélos en stationnement continu (au-delà de 15 jours consécutifs) et les vélos épaves auront 8 jours pour libérer le Parking Vélos à compter de la pose de la vignette. A défaut, SNCF Gares & Connexions fera procéder à l'enlèvement du vélo et les dispositifs antivols personnels seront détruits, sans indemnisation possible. Le Client sera invité à se rapprocher du :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 25 06 50

Courrier électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

Après utilisation, le Parking Vélos doit être laissé propre et libre de toute occupation ou dispositif de fermeture.

Le Client doit s'assurer que l'utilisation du Service est conforme au règlement intérieur affiché dans le Parking Vélos et notamment :

- Que son vélo n'encombre pas l'entrée ni la ou les allées de circulation
- Que son vélo est stationné à un emplacement correspondant au type de vélo (ex : vélos cargo dans les espaces de stationnement dédiés aux vélos cargo).
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur.
- Que son vélo stationné sur un rail mobile de niveau inférieur n'empêche pas la manipulation du rail mobile de niveau supérieur (exemple : ne jamais stationner un vélo avec siège enfant ou accessoires encombrant au niveau inférieur.
- Que la porte du Parking Vélos est correctement refermée à chaque entrée ou sortie.
- Qu'il ne laisse pas de déchets, d'objets ou de colis dans le Parking Vélos.

#### 4.4. Respect des consignes d'utilisation

Les infractions aux présentes conditions d'utilisation seront constatées par les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.2241-1 du Code des transports, conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux pris en application de l'article R.2240-3 du Code des transports.

Tout vélo stationné sans abonnement valable, ou tout engin non accepté dans les Parkings Vélos, sera enlevé et les dispositifs antivol personnels seront détruits, sans indemnisation possible.

De même, l'occupation d'un Parking Vélos pendant une période ininterrompue supérieure à 15 jours pourra entraîner la mise en fourrière du Vélo.

#### 4.5. Dommages – Vols

Le Client doit attacher son vélo à l'aide d'un dispositif antivol personnel (chaîne, cadenas...) et fermer lui-même la porte du Parking Vélos.

Il reste seul responsable de son vélo. SNCF Gares & Connexions décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol, et ne pourra pas être tenue responsable d'un vol ou dégradation de vélo ou de ses accessoires dans le Parking Vélos.

En cas de vol, l'utilisateur est invité à déposer plainte et à contacter le :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 25 06 50

Courrier électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)



Le Client est également responsable de tout dommage ou accident causé, aux biens et aux personnes, par l'oubli, la maladresse ou l'inobservation des prescriptions des présentes conditions d'utilisation. Aussi, le Client reconnaît être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

#### [4.6. Signalement des anomalies](#)

Toute anomalie liée à l'usage du passe Navigo ou à l'usage d'un digicode pour accéder au Parking Vélos doit être signalée immédiatement par le Client à l'agent d'accueil ou au Centre de Gestion Parking Vélos de SNCF Gares & Connexions.

## **5. RESPONSABILITÉS**

### [5.1. Sur l'abonnement au Service](#)

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service sont correctes.

L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

SNCF Gares & Connexions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site.

SNCF Gares & Connexions ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies ou d'erreurs et fonctionnera sans interruption. SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue responsable des dommages de tout type découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site.

SNCF Gares & Connexions ne pourra être tenue pour responsable du contenu des sites Internet auxquels elle renvoie par le biais de liens hypertextes.

La connexion du Client au Site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène.

Tout manquement aux Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

### [5.2. Sur l'utilisation du Service](#)

### 5.2.1 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation du Service telles qu'indiquées notamment à l'article 3 des Conditions Générales.

Il certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable. Il doit maintenir cette assurance tout au long de son abonnement au Service.

### 5.2.2 Responsabilité de SNCF Gares & Connexions

L'abonnement au Service est considéré comme un contrat de stationnement permettant l'occupation d'un emplacement, et non pas un contrat de dépôt au sens de l'article 1915 du code civil.

En conséquence :

- SNCF Gares & Connexions est responsable de la mise à disposition d'un emplacement de stationnement dans le Parking Vélos de la gare choisie par le Client,
- SNCF Gares & Connexions n'est en aucun cas tenue par une obligation de surveillance ou de garde,
- SNCF Gares & Connexions est tenue d'assumer l'entretien des Parkings Vélos. A ce titre, SNCF Gares & Connexions s'engage, en cas de dysfonctionnement du Parking Vélos, à intervenir dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre le Parking Vélos en service ou réparer les dégradations.

## 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

SNCF Gares & Connexions, ainsi que ses éventuels partenaires et prestataires, sont titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs au Site et à l'ensemble des éléments qui le composent ou y sont reproduits.

L'accès au Site ne confère aucun droit de propriété intellectuelle sur le Site et les éléments qui le composent ou y sont reproduits : aucun droit de reproduction n'est accordé, sauf autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

Les pratiques de *scraping* ou d'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément du Site sont interdites.

De même, l'insertion de liens hypertextes vers toute partie du Site est interdite sans autorisation écrite et préalable de SNCF Gares & Connexions.

## 7. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier, courrier électronique ou via le [formulaire de contact en ligne](#) en précisant les coordonnées et numéro de passe Navigo du Client, au :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Tel : 01 71 250 650 (prix d'un appel local), de 7h à 20h, 7j/7

Courrier électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

En cas de réclamation liée au règlement de l'abonnement par chèque ou via le service de paiement en ligne, certaines pièces justificatives sont nécessaires :

- En cas de double prélèvement : l'extrait du relevé du compte bancaire prélevé.
- En cas de doute sur la prise en compte du paiement en ligne : le jour et l'heure de la transaction bancaire.

## 8. RÉSILIATION

### 8.1. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation, le Client ayant souscrit un abonnement a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'abonnement au Service.

Le droit de rétractation est exercé par le Client en adressant, avant l'expiration du délai susvisé, une lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Centre de Gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions

20 Rue Hector Malot

75012 PARIS

Le Client devra indiquer qu'il exerce son droit de rétractation. Il devra indiquer son adresse électronique, son adresse postale, son numéro de passe Navigo, la date d'abonnement au Service et le Parking Vélos qui avait été sélectionné.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

SNCF Gares & Connexions procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par le Client au titre du Service, au plus tard dans les quarante (40) jours à compter de la date à laquelle SNCF Gares & Connexions est informée de la décision du Client de se rétracter. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire associée à la carte bancaire utilisée pour l'abonnement, ou par chèque bancaire envoyé à l'adresse fournie par le Client.

Si le Service n'a pas été utilisé au moment où le Client exerce son droit de rétractation, le Client se verra intégralement remboursé du montant de l'abonnement qu'il a payé.

Si le Service a été utilisé avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement prorata temporis du nombre de jours restant à courir jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

## [8.2. Résiliation par le Client](#)

Le Client peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse, via le Site (dans son compte client) ou en l'adressant par courrier postal ou par courrier électronique :

Centre de gestion Parking Vélos SNCF Gares & Connexions  
20 rue Hector Malot  
75012 Paris

Adresse électronique : [parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com](mailto:parking.velos-idfm-sncf-gc@kisio.com)

La résiliation par le Client sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

En cas de résiliation, quel que soit le motif, aucun remboursement n'est effectué par SNCF Gares & Connexions.

## [8.3. Résiliation par SNCF Gares & Connexions](#)

La résiliation de l'abonnement au Service peut intervenir à l'initiative de SNCF Gares & Connexions en cas de manquements constatés aux présentes Conditions Générales ainsi qu'au règlement intérieurs affiché dans le Parking Vélos.

A titre d'exemple, est constitutif d'un manquement le fait de ne plus bénéficier d'un forfait annuel de transport en commun ([Navigo Annuel](#), [Navigo Annuel Senior](#), [imagine R scolaire](#), [imagine R étudiant](#)) et de continuer à bénéficier de la gratuité de l'abonnement à un Parking Vélos.

Le Client sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de 3 jours à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

La résiliation de l'abonnement au Service peut également intervenir à l'initiative de SNCF Gares & Connexions en cas de constat de non-utilisation prolongée du Service par un client bénéficiant d'un abonnement gratuit annuel dans les conditions suivantes :

- En cas de non utilisation pendant une durée continue de 3 mois, SNCF Gares & Connexions envoie un courrier électronique au Client en lui demandant son intention de continuer à rester abonné en utilisant le Service ou en lui en demandant de se désabonner :
  - o En cas de réponse du Client confirmant son intention d'utiliser le Service, l'abonnement continue. Si, dans le délai d'un mois qui suit cette réponse, le Client n'a toujours pas utilisé le Service, SNCF Gares & Connexions lui envoie un courrier recommandé avec accusé de réception pour l'informer de la résiliation de son abonnement gratuit.
  - o En cas de non réponse du Client ou de non utilisation du Parking Vélos dans un délai d'un mois suivant l'envoi du courrier électronique de SNCF Gares & Connexions, le Client sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception de la résiliation de son abonnement gratuit.
- La résiliation de l'abonnement gratuit annuel sera effective dans un délai de 3 jours suivant la réception de l'accusé de réception.
- Si le Client souhaite ré-utiliser le Service après la résiliation, il pourra se réabonner à un Parking Vélos en choisissant le forfait qui correspond le plus à son besoin (abonnement annuel, mensuel ou journalier)

## 9. DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 12 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »), SNCF Gares & Connexions informe ses Clients sur l'utilisation qui est faite des données personnelles collectées. A

cette fin SNCF Gares & Connexions met à la disposition de ses Clients une « Charte de confidentialité », accessible par un lien hypertexte en bas de toutes les pages du Site.

Les informations communiquées par les Clients lors de la création de leur compte client ou lors de leur abonnement au Service permettent à SNCF Gares & Connexions, Île-de-France Mobilités et/ou leurs prestataires, de gérer les abonnements au Service, de proposer, si le client l'accepte expressément, des offres commerciales et de réaliser des enquêtes et sondages.

SNCF Gares & Connexions et Île de France Mobilités (au travers du GIE Comutitres) échangent notamment des données personnelles des Clients, dans les conditions suivantes :

- Pour vérifier la validité de l'abonnement transport en commun du Client, SNCF Gares & Connexions interroge Île-de-France Mobilités au travers de son sous-traitant le GIE Comutitres (en charge de la vente et la gestion des contrats de transport en Île-de-France). A l'occasion de ces interrogations, SNCF Gares & Connexions transmet le numéro de passe Navigo et la date de naissance du Client au GIE Comutitres.
- SNCF Gares & Connexions n'utilise le numéro de passe Navigo et la date de naissance de l'utilisateur que pour les traitements pour lesquels ces informations sont obligatoires.

## 10. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.